

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS D'OLORON ET DES VALLEES DU HAUT-BEARN REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 30 MARS 2017

Etaient Présents, 49 titulaires, 4 suppléants, 13 conseillers ayant donné pouvoir

Titulaires : André BERNOS, Guy BONPAS-BERNET, David MIRANDE, Pierre CASABONNE, Michel NOUSSITOU, Yvonne COIG, Didier BAYENS, Pierre CASAUX-BIC, Jean CASABONNE, Michel BARRERE-MAZOUAT, Maryse ARTIGAU, Suzanne SAGE, Elisabeth MEDARD, Anne VOELTZEL, Michel CONTOU-CARRERE, Claude LACOUR, Jean-Michel IDOIBE, France JAUBERT-BATAILLE, Jean LABORDE, Lydie CAMPELLO, Laurent KELLER, Aimé SOUMET, Bernard AURISSET, Sandrine HIRSCHINGER, Patrick MAUNAS, Pierre-Félix CAUHAPE, Françoise BESSONNEAU, Marc OXIBAR, Fabienne MENE-SAFFRANE, Daniel LACRAMPE, Jacques NAYA, Dominique FOIX, Maïlys DEL PIANTA, Gérard ROSENTHAL, Denise MICHAUT, Michel ADAM, Henriette BONNET, Maïté POTIN, Aracéli ETCHENIQUE, André LABARTHE, Bernard UTHURRY, Marylise GASTON, Robert BAREILLE, Anne BARBET, Elisabeth MIQUEU, Dominique LAGRAVE, Evelyne BALLIHAUT, Jean-Pierre CHOURROUT-POURTALET, Martine MIRANDE

Pouvoirs :

Etienne SERNA	à	Pierre CASABONNE
Cédric LAPRUN	à	Aimé SOUMET
Marianne PAPAREMBORDE	à	Laurent KELLER
Michel LAUGA	à	Michel NOUSSITOU
Jean-Jacques DALL'ACQUA	à	Maylis DEL PIANTA
David CORBIN	à	Daniel LACRAMPE
Valérie SARTOLOU	à	Michel ADAM
Jean-Etienne GAILLAT	à	Marylise GASTON
Aurélien GIRAUDON	à	Robert BAREILLE
Gérard BURS	à	Patrick MAUNAS
Jacques MARQUEZE	à	Elisabeth MEDARD
Christophe GUERY	à	Dominique FOIX
Jean-Pierre TERUEL	à	André BERNOS

Suppléants :

Frédéric CACHELOU	suppléant de	Paule BERGES
Michel NAVAILLES	suppléant de	Bernard MORA
Thérèse LASMARRIGUES	suppléante de	Alain TEULADE
Marthe CLOT	suppléante de	Jean LASSALLE

Absents : Jacques CAZAUANG (excusé), Joseph LEES (excusé), Jean CAMSUZOU (excusé), Rosine CARDON, Didier CASTERES, Pierre ARTIGUET (excusé), Pierre SERENA (excusé), Gérard LEPRETRE (excusé), Henri BELLEGARDE (excusé), Jean GASTOU (excusé), Jean-Claude COSTE (excusé)

RAPPORT N° 170330-44-SOC

PERMANENCES D'INFODROITS 2017 : CONVENTION

Mme MIRANDE expose :

Afin de répondre aux difficultés d'accès des habitants de la vallée d'Aspe aux services publics ou privés, il est souhaité qu'en 2017 les permanences d'Infodroits soient reconduites afin de conforter l'offre de services accessibles sur la vallée d'Aspe.

En outre, en l'absence d'autres permanences juridiques sur les vallées de Barétous, de Josbaig et du Piémont Oloronais et au vu du bilan intermédiaire présenté, il est proposé qu'une plage horaire par permanence soit ouverte aux habitants de ces territoires.

Une convention spécifiant les modalités de mise en place de ces permanences juridiques doit être signée.

Le coût annuel correspondant à 23 permanences est de 2 760 €.

Où cet exposé,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité

- **SOLLICITE** la pérennité des permanences d'Infodroits au sein de la Maison des Services au Public de la Vallée d'Aspe,
- **CHARGE** le Président de signer la convention d'Infodroits pour l'année 2017.

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, ledit jour 30 mars 2017

Suivent les signatures

Affiché le 13/04/17

Le Président



Daniel LACRAMPE

10 07 2017
10 07 2017
10 07 2017